



Hors
série

Décembre 2017

Le Journal du TRI



Numéro Spécial

ACCÈS DES PARTICULIERS EN DÉCHÈTERIE



LA DÉCHÈTERIE DU PAYS D'ERSTEIN ÉVOLUE !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'ERSTEIN

ACCÈS DÉCHÈTERIE

PARTICULIER

A compter du 1^{er} janvier 2018 :

Pour les usagers particuliers,
la redevance incitative d'enlèvement
des ordures ménagères comprendra
30 passages en déchèterie

**Au-delà, le coût du passage
supplémentaire sera de 3 €**

L'année 2018 sera une année de facturation « à blanc »
(qui ne sera pas à payer)

La facturation réelle commencera au 1^{er} janvier 2019



QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les usagers particuliers du territoire du Pays d'Erstein

(10 communes : Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Osthouse, Schaeffersheim, Uttenheim)

La possession d'une carte d'accès valide demeure **obligatoire** pour accéder à la déchèterie (uniquement pendant les heures d'ouverture)

Chaque carte est attribuée à une adresse et donc un foyer.

Il est interdit de la prêter ou de la céder à une tierce personne

Tout contrevenant s'expose à une suspension de son accès à la déchèterie



LE DÉCOMPTE DES ENTRÉES :

Il s'affichera sur la borne d'accès de la déchèterie, à chaque passage de la carte.

LA FACTURATION DES PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES :

Elle consistera en une **facture indépendante** de la facture de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Elle sera éditée **chaque début d'année** pour l'année écoulée (ex : les dépôts de 2019 seront facturés début 2020).

Les **30 premiers passages annuels sont compris** d'office dans la redevance incitative, quel que soit le tarif.

Les passages supplémentaires sont facturés 3 € chacun.

Les règles d'accès et de facturation des **usagers professionnels** ne changent pas. Ils continuent à être facturés selon le volume déposé.

POURQUOI ?

- Application plus aboutie du principe de pollueur/payeur
- Régulation de la fréquentation de la déchèterie
- Incitation au réemploi et au compostage

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Contactez le service Gestion et Facturation des Déchets Ménagers **au 03.88.64.80.79** (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h)



1 rue des 11 Communes
B.P. 50057
67232 BENFELD Cedex
Site : <http://www.cc-erstein.fr>

Service gestion et facturation des ordures ménagères
2 rue du Couvent - 67150 ERSTEIN
Tél. : 03 88 64 66 71
E-mail : service.om@cc-erstein.fr